



CAROLINE DE HANOVRE

Pour une Europe DES ENFANTS

À la tribune du Conseil de l'Europe, la princesse de Hanovre vient de prononcer un vibrant plaidoyer en faveur de la protection de l'Enfance. Un combat qu'elle mène depuis près de 15 ans, à la présidence de l'Amade.

Le droit de ne pas souffrir, le droit de ne pas être abusé sexuellement, le droit de ne pas être vendu, de ne pas être exploité, de ne pas être violé, de ne pas être enlevé, de ne pas être mutilé, le droit de ne pas être négligé, puis oublié.» À la tribune du Conseil de l'Europe, à Strasbourg, Caroline de Monaco, princesse de Hanovre, conclut son allocution en martelant ces fortes paroles. La protection des plus jeunes, des plus faibles, a toujours été l'un de ses combats prioritaires. Présidente de l'Amade – Association mondiale des amis de l'enfance – depuis 1993, elle a repris le flambeau, allumé trois décennies plus tôt par sa mère, la princesse Grace.

En ce mardi 23 janvier, le Conseil de l'Europe – auquel Monaco appartient depuis octobre 2004 – a décidé de lancer devant son Assemblée parlementaire un appel solennel aux États européens afin qu'ils consacrent tous leurs efforts à améliorer la vie des enfants, en s'appuyant sur les recommandations concrètes d'une récente étude de l'ONU. C'est dans ce cadre que la princesse Caroline, lauréate du Prix «Children's Champion» 2006 de l'Unicef pour l'action de l'Amade sur les cinq continents, a été invitée à prendre la parole. Après avoir rappelé les nombreuses actions déjà menées par la Principauté, Caroline a pointé du doigt les domaines qui nécessitent un «renforcement du statut juridique» : les mariages forcés, le contrôle de la fréquentation scolaire – «car nous savons que l'absentéisme est un facteur pour déceler les situations à risque –, le droit à la santé et la lutte contre le travail des enfants. Avant de terminer par «la protection pénale, c'est-à-dire tout ce qui concerne les atteintes à l'intégrité physique du mineur et la protection de l'intégrité sexuelle du mineur». Et si la princesse se réjouit qu'un «projet de loi visant à renforcer la répression des crimes contre l'enfant», soit discuté courant 2007 par le Conseil national monégasque, elle forme des vœux pour que l'on parvienne «à une harmonisation du droit pénal [...] dans les États membres du Conseil de l'Europe [...] avec la collaboration des autres organisations internationales, des gouvernements, des parlements nationaux, des experts, tous animés par le même idéal». • Hari Seldon

